



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XXVIII)/23
30 mai 2000

FRANÇAIS
Original: ANGI AIS

VINGT-HUITIEME SESSION
24 - 30 mai 2000
Lima (Pérou)

DECISION 6(XXVIII)

GESTION DU BUDGET ADMINISTRATIF POUR 2000

Le Conseil international des bois tropicaux,

Reconnaissant au Directeur exécutif et à son personnel des efforts continus mis en œuvre pour réaliser des économies dans les dépenses du Budget administratif pour l'exercice 2000,

Prenant acte avec préoccupation du total des contributions des Membres perçues au Budget administratif pour 2000,

Reconnaissant que les perceptions possibles de contributions émanant des membres au Budget administratif pour le reste de l'exercice 2000 risquent d'être inférieures d'environ US\$ 500 000,00 par rapport au total estimatif des dépenses,

Notant en outre que le solde courant du Compte de fonds de roulement se chiffre à US\$ 3 006 046,16,

Décide de:

1. Autoriser le Directeur exécutif à transférer, autant que de besoin, une somme ne dépassant pas US\$ 200 000,00 du Compte de Fonds de Roulement au compte courant du Compte Administratif afin de combler le déficit dans les ressources devant financer l'exécution du programme de travail de l'Organisation pour l'exercice 2000, jusqu'à la vingt-neuvième session du Conseil en octobre 2000;
2. Prier les membres d'opérer dès que possible le versement de l'intégralité de leur contribution au Budget administratif 2000, ainsi que tous arriérés de contributions sur les exercices précédents, cela afin d'empêcher une érosion accrue des économies de l'Organisation qu'entraînerait l'utilisation du Compte de fonds de roulement pour compenser des acquittements incomplets de contributions;
3. Prier instamment le Secrétariat de continuer de rechercher des mesures d'économie afin de réduire encore les dépenses du Budget administratif; et
4. Examiner la situation du Budget administratif 2000 à la vingt-neuvième session en vue de déterminer quel est à cette date le déficit estimatif net pour l'exercice en cours.

* * *